

*Notice du Chef du Service économique et financier, J. Zwahlen,
à la Division politique I du Département politique¹*

RELATIONS AVEC L'ITALIE

Berne, 27 novembre 1973

I. À propos de l'affaire citée en marge, vous avez reçu deux notes de notre service; l'une de M. Turnheer consacrée à l'état de nos dossiers avec l'Italie, l'autre de M. Hulliger sur la première étape des négociations de la double imposition, qui se sont déroulées à Berne du 6 au 9 novembre 1973². Nous joignons à nouveau ces notes en annexe pour que votre dossier soit complet.

II. L'objet des lignes qui suivent est de vous donner quelques impressions complémentaires destinées, avant tout, à restituer l'atmosphère de nos relations telle qu'elle nous apparaît.

a) On s'entend d'une manière générale pour reconnaître que nos relations avec l'Italie se dégradent régulièrement depuis quelques années.

b) Il est vraisemblable qu'une grande partie de cette détérioration est attribuable aux problèmes de la main-d'œuvre³. Il s'agit d'une question dans laquelle l'élément politique est indéniable. Or, jusqu'ici notre approche a été essentiellement sectorielle par les canaux des sous-comités créés en vertu du

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#3708* (C.41.111.0).

2. Cf. le rapport de J. Hulliger du 16 novembre 1973, dodis.ch/40836.

3. Cf. doc. 86, dodis.ch/38402, note 4.



procès-verbal sur l'émigration⁴. À notre avis, cette approche sectorielle et technique – aussi fondée soit-elle – est insuffisante car la composante politique du problème échappe à ce cadre. Or, celle-ci, ne l'oublions pas, est aussi importante pour la politique intérieure italienne que pour la nôtre⁵.

c) Nous avons le sentiment qu'aussi longtemps que ne s'instaurera pas un dialogue plus constructif et global en matière de main-d'œuvre, nos autres problèmes bilatéraux avec l'Italie continueront à être abordés avec un certain a priori négatif. Cette impression nous incite à suggérer que nos problèmes avec l'Italie soient abordés globalement à niveau élevé. Cette étude renforcerait, à n'en pas douter, la coordination interdépartementale qui laisse à désirer et la transmission d'impulsions à partir d'une direction centrale transdépartementale.

d) Nous avons parfois tendance à négliger l'importance de l'Italie dans nos relations économiques, monétaires et financières avec l'extérieur. Les chiffres ne restituent pas ce que l'Italie nous fournit en biens que nous aurions de la peine à nous procurer à partir d'autres sources. Par exemple 22% de nos importations de produits pétroliers finis viennent des raffineries italiennes⁶. Ce courant interrompu, comme c'est le cas actuellement, il n'y a pas de possibilité de substitution. Une situation à peu près semblable se retrouve pour le riz et à un moindre degré pour le blé dur et les pâtes.

e) De son côté, l'Italie a aussi besoin de nous, notamment comme pays de transit. Aux transports traditionnels par chemins de fer et routes sont venus s'ajouter récemment les oléoducs pour le pétrole et le gaz naturel. Notre voisin du sud sait apprécier, en outre, l'aide monétaire que notre institut d'émission lui a toujours prêtée en périodes difficiles⁷.

f) Nous devrions aborder avec plus de sérieux les travaux de la Commission pour favoriser les investissements suisses⁸ en Italie. Celle-ci a été créée le 22 juin 1972 dans le cadre de la commission mixte relative à l'émigration. La création de cet organe a été voulue par les deux parties dans une optique psychologique. Elle ne constitue pas une promesse d'investissements de notre part⁹.

Toutefois, après avoir accepté sa création et nous être engagés moralement à son bon fonctionnement, nous avons tardé à désigner les personnes qui devaient en faire partie. Il ne semble pas non plus qu'on ait pris la peine de contacter les personnalités des grandes associations économiques, industrielles et bancaires qui auraient pu y être intéressées en raison des activités que leurs entreprises déploient en Italie. Nous croyons savoir, à cet égard, que M. Philippe de Weck a marqué de l'intérêt. Enfin, on peut se demander si M. Celio ne pourrait pas être

4. Procès-verbal de la réunion de la Commission mixte italo-suisse instituée par l'Accord du 10 août 1964 relatif à l'émigration de travailleurs italiens en Suisse, tenue du 15 juin 1972 au 22 juin 1972 à Rome du 22 juin 1972, CH-BAR K1(-) 2178.

5. Cf. doc. 86, dodis.ch/38402, en particulier note 5.

6. Sur les difficultés d'approvisionnement du Tessin, cf. la notice de A. Hasler à E. Brugger du 22 novembre 1973, dodis.ch/40837.

7. Sur l'aide suisse à l'Italie dans le domaine monétaire, cf. DDS, vol. 23, doc. 128, dodis.ch/31415, note 3 et la lettre de A. Marcionelli à J. Zwahlen du 26 mars 1973, dodis.ch/38346.

8. Cf. doc. 35, dodis.ch/38348, note 20.

9. Annotation manuscrite dans la marge de P. Graber: Nello Celio.

pressenti pour la présidence lorsqu'il quittera le Conseil fédéral. Ces quelques gestes, qui ne nous coûtent pas grand-chose, pourraient certainement avoir un impact beaucoup plus grand qu'on ne le suppose¹⁰.

10. *Annotation manuscrite en bas de page de P. Graber*: Disjonction subsiste. -1935, C[onseil] f[fédéral] a traité au nom des cantons (sauf Genève) ≠ Parlement. - Conv[ention] prévoit restituer part de l'impôt. TI 400 mios = 20 mios; VS = ~2 [mios]; GR = ~1,5 [mio]} → ~10 mios Investiss[ements]: très difficiles... situat[i]on éco[nomique] it[alienne] mais Alusuisse envisage g[ran]de usine en Sicile (p[ou]r moitié des ind[ustries] de l'État it[alien] [mais] Pechiney (Pompidou) → (Leone) [...] M. C.